BIENVENUE

Rencontre d’information

Salle communautaire Lecours

Jeudi 1er octobre 2026 18h30

fra pton

Accueillante, vivante et innovante

Déroulement de la rencontre

- Mot de bienvenue
- Mise en contexte et état de la situation
- Budget
- Présentation du projet par Aura Architecture
- Période de questions

Mise en contexte

Décembre 2025

Avis de motion pour l'achat du salon funéraire

Janvier 2026

Règlement d'emprunt pour l'achat

Avril 2026

Annonce dans les médias régionaux de l'achat de la salle communautaire

Été 2026

Concours pour nommer la future salle

Août 2026

Avis de motion pour la rénovation et la mise aux normes de la salle

Septembre 2026

Adoption du règlement d'emprunt de 1,7 M$

État de la situation

L’objectif de la salle communautaire est d’offrir un lieu de rassemblement pour nos citoyens et organismes communautaires. Il se veut un lieu adapté à leurs besoins. Une offre de location sera également disponible.

Les revenus de location permettront de couvrir une partie des frais d’entretien de la salle communautaire.

Des subventions ont été obtenues ou sont en attente d’approbation. Sans ces dernières, le projet ne peut être réalisé.

Sans service aux citoyens, sans coeur habitable, on accentue la dévitalisation de notre communauté. Le conseil vise évidemment un équilibre entre investissements et services à la population.

Budget

Budget simplifié – salle communautaire

	Scénario 1,7	1,7 probable	Scénario 2	Scénario 3
Construction (avant taxes)	1 103 814 $	1 103 814 $	972 475 $	850 363 $
Honoraires professionnels	151 340 $	151 340 $	211 876 $	211 876 $
Sols contaminés	150 000 $	–	–	–
Équipements et permis	71 053 $	71 053 $	71 053 $	5 020 $
Études environnementales et démolition	60 775 $	59 350 $	59 350 $	59 350 $
Total des dépenses avant taxes	**1 536 982 $**	**1 385 557 $**	**1 314 754 $**	**1 126 610 $**
Taxes (TPS + TVQ)	165 296 $	165 296 $	145 628 $	127 342 $
Coût total avec taxes	**1 702 278 $**	**1 550 853 $**	**1 460 382 $**	**1 253 951 $**
Remboursement de taxes	(110 243 $)	(110 243 $)	(97 126 $)	(84 930 $)
Coût net	**1 592 035 $**	**1 440 610 $**	**1 363 256 $**	**1 169 021 $**
Don Desjardins	100 000 $	100 000 $	25 000 $	10 000 $
TECQ	264 000 $	264 000 $	264 000 $	264 000 $
DEC	600 000 $	600 000 $	–	–
Revenus totaux	**964 000 $**	**964 000 $**	**289 000 $**	**274 000 $**
Emprunt requis (sur coût net)	**628 035 $**	**476 610 $**	**1 074 256 $**	**895 021 $**
Achat du salon funéraire et maison (avec taxes)	293 965 $	293 965 $	293 965 $	293 965 $
Total projet (emprunt requis + salon funéraire)	**922 000 $**	**770 575 $**	**1 368 221 $**	**1 188 986 $**

L’obtention de la subvention de 600 000$ est conditionnel au projet. **Le projet ne sera pas mis de l’avant par la municipalité sans une subvention de cet ordre.** La réponse du bailleur de fonds est attendue dans les prochaines semaines.

Salle communautaire Lecours

- Rénovation intérieure
- Rénovation extérieure
- Sans agrandissement
- Mise aux normes, mise en conformité réglementaire pour les nouveaux usages prévus dans la salle.
- Le stationnement se situera autour du bâtiment, sans possibilité de sortie du côté nord-ouest. Il sera possible de se stationner du côté de l’ancienne coop (bâtiment municipal).

Accueillante, vivante et innovante

MARCHE À SUIVRE
pour le bon déroulement de la période de questions

Source : Règlement 2024-10

Tout membre du public désirant poser une question devra:

- S'identifier au préalable;
- S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et libelleux;
- Tout membre du public doit s'abstenir de crier, de chahuter, de chanter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance.
- Toute personne qui, lors d'une séance de tout conseil d'un organisme municipal, cause du désordre de manière à troubler de façon abusive le déroulement de la séance. Un tel comportement peut être passible d'une amende de **50$ à 500$**.

Merci de votre bonne collaboration.

Cindy Paradis
Directrice générale

Gina Cloutier
Mairesse

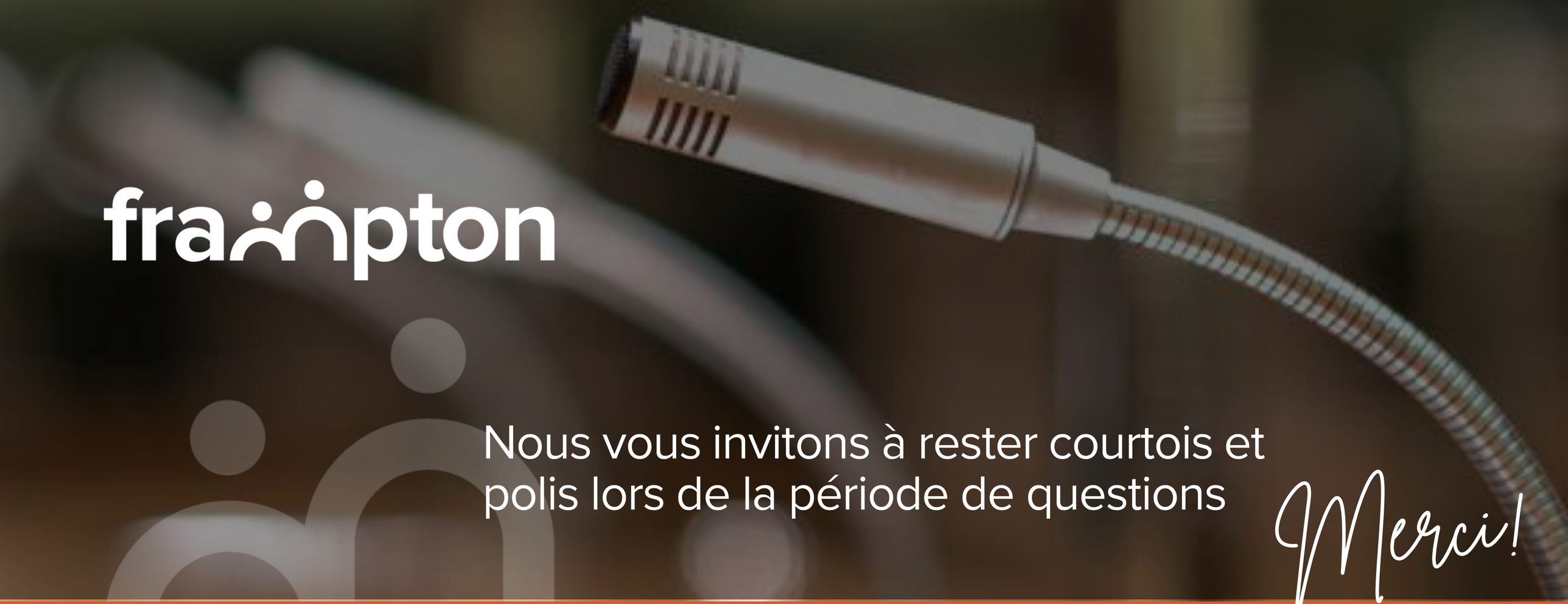

Nous vous invitons à rester courtois et polis lors de la période de questions

Merci!

Période de questions

Réponse à la question d'endettement de la Municipalité de Frampton (sans salle communautaire)

Municipalité de Frampton – Endettement total net à long terme au 31 décembre 2025 (en dollars, non audité)

Poste	2025	2024	Variation	Explications
Dette à long terme	5 963 713 $	5 449 192 $	514 521 $	Dettes aux institutions financières
+ Activités d'investissement à financer	21 917 $	1 216 483 $	(1 194 566 $)	Travaux ou achats faits, pas encore empruntés car flux de trésorie de la municipalité bon
− Sommes affectées au remboursement de la dette (autres sommes comprises dans l'excédent accumulé)	3 426 207 $	4 054 972 $	(628 765 $)	Subventions des ministères en lien avec la dette (ce que l'on récupère sans avoir à payer la dette)
Endettement net de l'administration municipale	**2 559 423 $**	**2 610 703 $**	**(51 280 $)**	
+ Quote-part de la MRC	320 556 $	311 482 $	9 074 $	Quote-part de la dette de la MRC
Endettement total net à long terme	**2 879 979 $**	**2 922 185 $**	**(42 206 $)**	**Endettement net à long terme de Frampton**

Source : Comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton non audité au 31 décembre 2025

L'endettement total net a baissé d'environ 42 000 $ entre 2024 et 2025.

Réponses aux questions sur la salle Communautaire Lecours

- L’architecte nous indique que la capacité prévue est de 80 personnes. Cependant, il a informé ce matin (2 octobre) la municipalité que la salle pourrait accueillir 120 personnes assises autant en formule banquet que conférence. Cela est possible grâce à une révision de la grandeur des espaces de rangement et du vestibule, le tout dans les normes de dégagement permises.

- La toiture n’est pas prévue dans le présent règlement d’emprunt, le conseil ayant décidé en juillet dernier de la remplacer plus tard sous information de sa durabilité pour 5 à 10 ans supplémentaires. Advenant un remplacement imminent, le budget sera prévu à même le plan d’entretien des bâtiments municipaux.

Signature du registre du 7 octobre

- La signature du registre initialement prévue au 30 septembre a du être reportée au 7 octobre prochain. Ce changement d'écoule d'une non-comformité par la Municipalité de Frampton dans l'affichage de l'avis du règlement concernant le projet de la salle communautaire voté au conseil municipal de septembre. Nous nous excusons de cette erreur. Le report engendré est pour respecter les délais de conformité pour permettre la signature du registre. Par la suite, un référendum pourra être déclenché.

Gina Cloutier
MAIRE
maire@frampton.ca
418-387-9352
418-479-5363 poste **204**

frampton

Pour nous joindre